

Notre savoir-faire

- Formateurs de haut niveau, certifiés habilitateurs-correcteurs DELF-DALF¹
- Nos formateurs sont soit :
 - Titulaires d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère
 - Titulaires d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD)
 - Titulaires d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère et ont une expérience significative dans l'enseignement du français langue étrangère

Méthodologie

- Passation d'un **test de positionnement** permettant d'évaluer le niveau linguistique de chacun de vos collaborateurs selon le CECRL²
- Planification d'**actions de formation sur-mesure** en collaboration avec le partenaire en utilisant les **documents internes** de l'entreprise ou de l'institution
- Mise en œuvre de la **formation linguistique**
- Suivi et évaluation de la formation
- **Évaluation finale** du niveau atteint par vos collaborateurs selon le CECRL²

Résultats attendus

- Un **accroissement sensible de la performance linguistique orale et/ou écrite** de vos collaborateurs (maîtrise de la langue et aisance communicationnelle)
- Une capacité démontrée à réinvestir dans leurs propres fonctions le matériel pédagogique diffusé dans le cadre de la formation
- Une **bonne compréhension de la démarche** qu'ils auront expérimentée (démarche communicative) qui permettra le transfert en situation professionnelle
- Au terme de la formation dispensée, il est attendu que vos collaborateurs atteignent les **objectifs fixés dans le programme de formation**, en termes de renforcement et de déblocage linguistiques au vu de leurs besoins individuels et professionnels

Références de nos experts

- Formation des opérateurs *control room* de la société Dirickx Madagascar
- Opérationnalisation et déploiement de formations en présentiel à Madagascar, pour 7000 agents, répartis dans 200 centres de formation
- Nombreux audits de centres de formation

¹ Cette habilitation délivrée par le Centre International d'Études Pédagogiques, d'une durée de 5 ans, est valable dans 175 pays.

² Le Cadre européen commun de référence pour les langues - Apprendre, Enseigner, Évaluer (CECRL) est un document publié par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence. Ces niveaux constituent désormais la référence dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues dans de nombreux pays.